

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n°DEL2020 – 099 : Lancement d'un  
accord cadre à bon de commande en procédure  
formalisée la fourniture et la maintenance  
d'imprimantes multifonctions**

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 décembre 2020 à 19h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules et également par visioconférence conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 décembre 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	29	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les  
Conseillers communautaires suivants :

Christian GUESDON, Jean-Daniel LECOURT, Thierry  
OZENNE, Hervé RICHARD, Geneviève SIRISER,  
Agnès THOMASSET.

Sont présents en visioconférence les Conseillers  
communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier  
COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY,  
Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel  
DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine  
GARÇON, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE,  
Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE  
DUC DREAN, Daniel LESERVOISIER, André MARIE,  
Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT,  
Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry  
OZENNE ; Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry  
OZENNE ; Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné  
pouvoir à Hubert DELALANDE ; Gilles TABOUREL a  
donné pouvoir à Marcel DUBOIS ; Guillaume  
LEMENAGER a donné pouvoir à Christian GUESDON ;  
Daniel LEMOUSSU a donné pouvoir à Christian  
GUESDON ; Stéphane JACQUET a donné pouvoir à  
Gwenaëlle LECONTE ; Frédéric LEVALLOIS a donné  
pouvoir à Gwenaëlle LECONTE ; Véronique GAUMERD  
a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT ; Alain  
SCRIBE a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER ;  
Alain COUZIN a donné pouvoir à Geneviève SIRISER ;  
Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET ;  
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard  
VILLECHENON

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules  
Terre et Mer du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2020

Application agréée E-legalite.com

**DEL2020-099 : LANCEMENT D'UN ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE EN PROCEDURE FORMALISEE LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-3,
- Vu le code de la commande publique
- Vu la délibération n° DEL2020-098 portant convention de groupement de commande

Considérant que la communauté de communes a un parc de 25 imprimantes multifonctions dont 20 dans les écoles. Certains ont été acquis (12 unités) et d'autres sont en location avec un service de maintenance (13 unités). L'ensemble des contrats de location vont arriver à terme au plus tard le 8 novembre 2021. Aussi les machines acquises commencent à avoir des signes d'usures et il est de plus en plus difficile de trouver les pièces.

Considérant la nécessité de conclure un accord cadre pour la fourniture d'imprimantes multifonctions avec maintenance de 5 ans.

Considérant que cet accord cadre se déroulera dans le cadre d'un groupement de commande avec les communes de Loucelles et de Tilly sur Seulles.

Considérant que la procédure prendra la forme d'un appel d'offres ouvert.


Considérant la publicité à faire au BOAMP et au JOUE.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le Président à lancer un accord cadre à bon de commande prenant la forme d'un appel d'offres ouvert pour le remplacement du parc d'imprimantes multifonctions de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, de la commune de Tilly sur Seulles et de la commune de Loucelles.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le PRESIDENT  
  
 Thierry OZENNE

*(The signature is written over a circular official stamp of the Communauté de Communes Seulles Terre et Mer, which includes a coat of arms and the text 'Communauté de Communes Seulles Terre et Mer' and 'Seulles Terre et Mer'.)*

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN